

UNICAEN | UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE

—

SCD | SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

—

**RÈGLEMENT
D'UTILISATION DU FABLAB**



RÈGLEMENT D'UTILISATION DU FABLAB DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ CAEN NORMANDIE

1. AVANT PROPOS

Le présent règlement fixe les règles applicables au sein du Fablab du Service commun de la documentation [SCD] de l'université Caen Normandie en matière de discipline, et les garanties attachées en matière d'hygiène et de sécurité. Il s'inscrit dans le cadre du règlement intérieur de l'université et du règlement intérieur des bibliothèques universitaires. Le présent règlement complète ces textes et précise les conditions d'accès, d'utilisation et de sécurité propres au Fablab du SCD.

Le Fablab est situé au troisième étage de la bibliothèque universitaire Rosalind-Franklin, elle-même située sur le campus 2 de l'université de Caen Normandie.

Tout utilisateur du Fablab de la bibliothèque universitaire est ici désigné sous le terme d'« usager ».

En cas de manquement au présent règlement ou de comportement perturbant le bon fonctionnement du service, l'équipe du Fablab peut intervenir pour faire cesser le trouble et en informer la direction du SCD.

Les faits d'une gravité telle qu'ils seraient susceptibles de justifier une exclusion temporaire ou définitive des locaux de l'Université relèvent, le cas échéant, de la procédure disciplinaire prévue par le Code de l'éducation.

Ce lieu s'inscrit dans la philosophie de la charte des Fablab proposée par le réseau international des Fablab et portée par le Massachusetts Institute of Technology (MIT) : <https://fab.cba.mit.edu/about/charter/>

2. CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les membres de la communauté universitaire sont autorisés à accéder au Fablab sans formalité d'inscription dans la limite des capacités d'accueil et sous réserve du respect des consignes de sécurité.

L'accès aux équipements à commande numérique est soumis à une habilitation préalable délivrée par l'équipe du Fablab après formation adaptée. Les comptes techniques nécessaires sont gérés par la Direction des services informatiques.

Les usagers extérieurs à la communauté universitaire doivent s'inscrire en tant que lecteurs extérieurs auprès du SCD. Certains consommables mis à la disposition des usagers de la communauté universitaire sont facturés aux lecteurs extérieurs sous la forme d'un forfait compris lors de leur inscription.

L'accès s'effectue sur les plages d'ouverture au public, en présence d'un membre de l'équipe du Fablab. Les machines présentant des risques spécifiques ne sont accessibles qu'en présence d'un personnel habilité.

Les projets pédagogiques peuvent être accueillis sur les autres créneaux après réservation auprès de l'équipe de la bibliothèque.

3. RÈGLE GÉNÉRALES

Le présent Règlement intérieur est affiché dans les locaux du Fablab et porté à la connaissance de tous les usagers, qui en acceptent les conditions. Il est consultable sur la page suivante : <https://bibliotheque.unicaen.fr/service/fablab/>

Le Fablab met à disposition de ses usagers différents équipements à la date de publication du règlement : matériel (informatique, outillage et produits divers), machines à commande numérique (imprimantes 3D, découpe laser, brodeuse numérique). Cet équipement est susceptible d'évoluer en fonction des besoins et des disponibilités.

L'utilisation de ces équipements est soumise à des règles strictes, afin de protéger les usagers et préserver les équipements. Les usagers s'engagent à faire un usage raisonné des équipements et matières premières du Fablab.

4. SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

L'utilisation des équipements implique le respect des règles de sécurité dudit équipement, qu'il s'agisse d'outillage simple, de matériel informatique, de produits ou de machines à commande numérique. L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des équipements, et de la surveillance des machines lors de leur fonctionnement.

Les machines à commande numérique doivent uniquement être utilisées dans le cadre prévu par le constructeur, disponible au format numérique. Il est strictement interdit de désactiver des systèmes de sécurité. L'usage du matériel, outillage et produits divers peut être soumis à l'utilisation d'équipement de protection individuelle (blouse, gants, masque, lunettes...). Dans le cas où ces équipements de protection ne pourraient être fournis par le Fablab, l'utilisateur devra apporter son propre équipement.

Il est interdit d'introduire des matériaux, produits illégaux ou dangereux dans les locaux du Fablab.

Le respect de ces règles est impératif pour éviter des accidents. L'université de Caen Normandie ne pourra pas être tenue responsable de dommages corporels ou matériels liés à un dysfonctionnement des équipements, du fait d'un mauvais usage.

À l'exception des imprimantes 3D, le fonctionnement des machines du Fablab doit se faire en présence de personnel dans les locaux et durant les heures d'ouverture.

Le non-respect des règles de sécurité dans le Fablab entraînera une interdiction d'accès.

5. CONSIGNES D'UTILISATION DU MATÉRIEL ET DES MACHINES

Avant toute utilisation d'un équipement, l'utilisateur doit se faire connaître auprès d'un membre de l'équipe du Fablab. L'utilisation des équipements est réservée aux utilisateurs ayant suivi et validé la formation adaptée à l'équipement concerné.

Après chaque utilisation, l'utilisateur laisse l'espace de travail propre et opérationnel. Il prend soin de ne laisser aucun déchet, de déposer les chutes dans les contenants prévus, et de vérifier que chaque équipement est présent et rangé à sa place. L'utilisateur s'engage à informer un membre de l'équipe du Fablab de tout dysfonctionnement constaté sur un équipement durant son utilisation, et de tout incident même mineur. Au besoin, il peut faire un signalement sur le registre sécurité du bâtiment.

Aucune modification des équipements ou environnements mobiliers et informatiques ne pourra être effectuée sans l'accord préalable d'un membre de

l'équipe du Fablab. Par « modification d'environnement », on entend notamment : travaux, déplacements ou ajouts de mobiliers, branchements, installations logicielles, ou tout paramétrage susceptible d'affecter le fonctionnement normal des équipements.

L'accord peut être demandé par écrit (bu.rosalind-franklin@unicaen.fr).

Des affiches précisent pour les principales machines les risques et les matériaux proscrits. Les usagers doivent en prendre connaissance avant toute utilisation.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION DES DONNÉES

Les créations, fichiers et prototypes réalisés au sein du Fablab demeurent la propriété de leurs auteurs.

Les usagers s'engagent à respecter les droits d'auteur, les licences et la propriété intellectuelle des œuvres, fichiers ou logiciels utilisés.

Les données, fichiers et créations numériques ne sont pas conservés par le Fablab, sauf autorisation expresse écrite de l'utilisateur.

Les fichiers enregistrés sur les ordinateurs du Fablab sont régulièrement supprimés afin de garantir la confidentialité et la protection des données personnelles.

En cas de partage volontaire d'un projet, les usagers sont invités à préciser les conditions d'utilisation et la licence choisie (par exemple : Creative Commons).

7. PARTAGE DES CONNAISSANCES

Les usagers sont encouragés à partager avec la communauté la documentation relative à leurs réalisations, afin de favoriser la diffusion des savoirs et la dynamique collaborative du Fablab.

Il est strictement interdit d'utiliser le Fablab à des fins commerciales, de production en série ou de prestation de service rémunérée.

Le Fablab a pour vocation de permettre la créativité, l'expérimentation et la réalisation de prototypes à des fins pédagogiques, scientifiques ou personnelles non lucratives.

Règlement d'utilisation du Fablab

version 1.1 | 2026-03-23

Approuvé par le Conseil documentaire

du 21 novembre 2025 et le Conseil d'administration du 13 mars 2026